



Usufruit de ma maison

Par **Pierre2b?**, le 11/01/2023 à 12:25

Bonjour

Je vie avec une personne depuis plusieurs années sans être marié et pacsé,je souhaite lui donner l'usufruit de ma maison en sachant que j'ai 3 enfants puis je?

Merci

Par **amajuris**, le 11/01/2023 à 14:52

bonjour,

vous pouvez mais je déconseille si c'est votre résidence principale.

si vous donnez l'usufruit à une personne, vous n'avez plus que la nue propriété.

l'usufruitier peut occuper seul la maison et la louer à qui elle veut sans votre accord, elle peut vous demander de quitter la maison.

prenez conseil auprès d'un notaire.

salutations

Par **yapasdequoi**, le 11/01/2023 à 15:18

Bonjour,

Sur ce que vous lui donnez, cette personne doit payer 60% de taxes. Est-ce bien utile ?

De même si c'est via un testament.

Si votre union est stable et pérenne, le mariage est la meilleure solution pour protéger le conjoint.

Par **Pierre2b?**, le **14/01/2023** à **07:40**

Bonjour

Merci de vos réponses super